SCP Gérard FONFREDE et Arnaud MARTINEZ
Huissiers de Justice Associés
60 rue Jean Jaurès - 94 Champigny SM Cedex

PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

SECOND ORIGINAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE QUATORZE AVRIL.

A la requête du :

Crédit Lyonnais dont le siège social est à LYON (Rhône), 18, rue de la République, représenté par son directeur général pour lequel domicile est élu au Cabinet de Maître Serge TACNET, avocat au barreau du Val de Marne, domicilié 60, rue Jean Jaurès à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val de Marne)

Agissant en vertu de

Un acte reçu par Maître OLIVO, notaire à JOINVILLE-LE-PONT (Val de Marne) le 31 mai 2007 contenant prêt par le Crédit Lyonnais de la somme de 275 000,00 (deux cent soixante-quinze mille) €uros, remboursable sur 264 (deux cent soixante-quatre) mois au taux de 4,5% l'an,

Un commandement aux fins de saisie immobilière ayant été délivré par acte de mon ministère en date du 13 mars 2015,

Je, Arnaud MARTINEZ, Huissier de Justice Associé près le Tribunal de Grande Instance de CRÉTEIL, y résidant 60, rue Jean-Jaurès à CHAMPIGNY SUR MARNE (Val de Marne), soussigné,

Me suis transporté ce jour à VILLIERS-SUR-MARNE (Val de Marne), 1, rue de Coeuilly - 2, rue Robert Schumann, à l'effet de procéder à la description des biens et droits immobiliers situés à cette adresse, appartenant à Monsieur Bruno QUETEL et à Madame Mireille COMTESSE et formant :

- Lot n° 24 : dans les combles un appartement mansardé de trois pièces
- Lot n° 33 : au sous-sol un double emplacement de stationnement portant les numéros 8 et 9.

A l'adresse indiquée, il existe un immeuble d'habitation.

Sur place j'ai pu apprendre que le syndic de la copropriété était le Cabinet CITYA à NOISY-LE-GRAND (93), 134-138, rue Piere Brossolette.

Je me transporte au 4ème étage, porte gauche.

Sur place j'ai rencontré Madame Love BANDAODE LEAMA, locataire à qui j'ai décliné mes nom qualité et l'objet de ma mission, cette dernière m'ayant donné son autorisation pour instrumenter, j'ai procédé en sa présence aux constatations suivantes :

Madame BANDAODE LEAMA me précise qu'elle occupe les lieux avec son conjoint Monsieur Emmanuel DOBOZENDI MABOUYA en vertu d'un bail en date du 7 août 2014 qu'elle me présente.

A la lecture de ce document, je constate que le loyer mensuel est de 830 (huit cent trente) €uros par mois hors charges auquel s'ajoute une provision de charges de 165,00 (cent soixante-cinq) €uros mensuels.

J'ai alors procédé à la description des lieux.

Ils se composent d'une entrée dont le sol est carrelé, équipée de placards.

Dans l'entrée porte droite, un salon mansardé dont le sol est carrelé, qui prend jour par deux portes-fenêtres.

Dans ce salon il existe un coin-cuisine dont le sol est carrelé, équipé d'un évier, d'un placard renfermant un ballon d'eau chaude et qui prend jour par une fenêtre.

Dans l'entrée porte face un dégagement dont le sol est carrelé.

Dans le dégagement à gauche un cabinet d'aisances intérieur, dont le sol est carrelé, équipé d'une cuvette anglaise avec effet d'eau.

Dans le dégagement deuxième porte gauche, une chambre à coucher mansardée dont le sol est en parquet, qui prend jour par une fenêtre.

Dans le dégagement porte face, une salle de bains dont le sol est carrelé, équipée d'un meuble vasque et d'une baignoire.

Dans le dégagement porte droite, une chambre à coucher mansardée dont le sol est en parquet, qui prend jour par une fenêtre.

L'ensemble des lieux est en état d'usage.

Il m'a été remis par l'agence VILLIERS GESTION sise à VILLIERS-SUR-MARNE (Val de Marne), 38, rue du Général de Gaulle, qui assure la gérance du bien, un exemplaire d'un diagnostic de performance énergétique et un certificat de superficie, lesquels seront annexés au présent procès-verbal.

Une photographie a été prise qui sera certifiée conforme par moi et annexée à mon procès-verbal de constat.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Arnaud MARTINEZ

SCP FONFREDE et MARTINEZ Huissiers de Justice Associés